



N° 72

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 28 AOÛT 1975

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
É

PÊCHERIES
CANADA/URSS
PROTOCOLE D'ENTENTE
27 AOÛT 1975

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Des délégations des Gouvernements soviétique et canadien se sont réunies à Ottawa du 25 au 27 août, 1975, afin de discuter certaines questions de pêcheries d'intérêt commun.

Les deux parties ont reconnu qu'il est devenu impératif d'assurer strictement le respect des obligations découlant des décisions de la Commission internationale des Pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest (ICNAF), en raison particulièrement de l'urgente nécessité de maintenir et de rétablir le niveau des stocks. Les délégations du Canada et de l'URSS ont convenu d'établir de nouvelles méthodes de coopération visant à obtenir ce résultat.

Après avoir examiné les différends ayant eu lieu dans ce domaine de par le passé, les deux parties ont entrepris de développer des procédures devant conduire à une entente mutuelle portant sur les renseignements des prises qui servent de fondement à la mise en application des quotas; ces procédures permettront de régler rapidement et de manière satisfaisante tout différend qui pourrait survenir à l'avenir.

A cette fin, des experts techniques des deux pays se réuniront de temps à autre pour poursuivre ces consultations et pour coordonner leurs renseignements, avec une première réunion en septembre. Il a été convenu de recommander aux deux gouvernements l'élaboration d'une "Commission consultative conjointe des pêcheries" qui accomplira, entre autre, les fonctions suivantes:

- a) examiner les problèmes qui lui sont soumis par les deux gouvernements en ce qui concerne la mise en application des mesures convenues, et faire des recommandations visant à résoudre ces problèmes;
- b) faciliter la coordination des données statistiques et scientifiques;
- c) améliorer la coopération bilatérale au sein du programme d'ICNAF d'inspection mutuelle;
- d) assurer l'amélioration de l'échange des informations concernant les zones de concentration des opérations de pêche des deux pays, et promouvoir des mesures de coopération visant à prévenir la destruction des attirails de pêche et à faciliter le règlement de toute réclamation à ce sujet;
- e) toute autre fonction qui lui serait soumise par les deux gouvernements.

En rapport avec l'établissement de la Commission conjointe, les deux parties ont convenu également d'assurer la cessation immédiate d'une pêche dès que le contingentement national pour le stock en question est atteint. Au moment de l'établissement effectif de telles dispositions et des autres procédures mentionnées ci-dessus, les bateaux de pêche soviétiques auront de nouveau accès aux ports atlantiques canadiens.

Les délégations ont reconnu que le rôle de la Commission proposée devra être réexaminé à la lumière des développements futurs dans les relations entre les deux pays dans le domaine de la pêche.

Une grande importance fut accordée par les deux délégations à leur coopération future dans le domaine des pêcheries. Elles ont exprimé leur intention de se réunir sous peu afin de considérer l'élaboration d'un accord bilatéral sur la coopération en matière de pêcheries qui établirait les modalités et les conditions devant gouverner la poursuite des opérations de pêche de la flotte soviétique dans les eaux au large des côtes canadiennes, prenant en considération les modifications juridiques et juridictionnelles anticipées au régime de la gestion des pêcheries dans ces eaux, ainsi que la tradition des pêcheries soviétiques.

Les deux délégations ont passé en revue les propositions canadiennes pour la conservation et la gestion des stocks de poissons au large de la côte atlantique canadienne. Ces propositions ont été exposées une première fois à la réunion d'ICNAF de juin 1975 et seront à l'ordre du jour de la réunion spéciale d'ICNAF qui se tiendra à Montréal en septembre. La délégation canadienne souligna l'importance que le Canada attache à ces propositions, et les conséquences possibles quant à l'avenir d'ICNAF.

La délégation soviétique fut présidée par M. Aleksey A. Volkov, chef adjoint du département des relations extérieures, ministère des pêcheries; M. L.H. Legault, directeur-général des pêches internationales et de la mer, présida la délégation canadienne.